



Donation entre parents et enfants

Par **jacky0726**, le **03/09/2012** à **10:11**

Ma mère vient de décéder, Nous sommes 3 enfants

En 1987, j ai acheté la maison quelle détenait de ses parents, elle m avait fait une donation d une somme de 90000francs (avance sur héritage) C est à dire quelle avait baisse la part que je devais lui payer,

Je vais rencontrer un notaire dois je lui en parler ?

Si oui comment se calculera cette somme, presque 25 ans après?

Par **youris**, le **03/09/2012** à **11:11**

bjr,

si la donation de 90000 frs a servi à acheter un bien immobilier, cette donation sera estimée selon la valeur actuelle de la maison dans son état à l'époque de la donation.

vous devez bien entendu en parler au notaire.

cdt

Par **jacky0726**, le **03/09/2012** à **11:44**

Merci Youris, je ne comprends pas bien ce que vous dites sur sa la valeur actuelle de la maison mais au moment de la donation, en fait je n ai pas eu de monnaie sonnante mais un " dégrèvement " de son prix correspondant au montant que mon ami pouvait mettre sur cet achat.

Complicé !